



Union – Discipline – Travail

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
TECHNIQUES

Abidjan, le 1^{er} Décembre 2015

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES,
EQUIPEMENTS

N°: 10 /DAA/DGST/DIEM/2015

A
L'attention de la Banque
NSIA CI

**Objet : Attestation de domiciliation
Bancaire**

Je soussigné Monsieur **LORNG Sess Mathieur**, coordonnateur des travaux d'électrification PFO CI du District Autonome d'Abidjan.

Certifie que l'entreprise **ISEF, 04 BP 195 ABIDJAN 04**, représentée par Monsieur **DOSSA Mensah Joachim**, a obtenu le marché de travaux d'électrification HTA-BTA et EP à Bédié phase 2 (face Hôpital Général d'Angré). Le montant des travaux à réaliser est estimé à la somme de cent trente quatre millions huit cent vingt et un mille sept cent cinquante cinq francs CFA TTC (134 821 755 F CFA TTC).

Le District Autonome d'Abidjan autorise de façon irrévocable la société PFO CI à virer tous les paiements en faveur de l'entreprise **ISEF (Ivoire Services Electricité & Froid)** sur le compte bancaire N° **CI 042 01227 027360023003 70** ouvert dans les livres de la Banque **NSIA CI** et ce, jusqu'au remboursement intégral de toutes sommes que nous resterons devoir à ladite Banque.

Cet ordre ne pourra, en aucun cas, être annulé ou modifié par nous sans l'accord de la Banque **NSIA CI**.

En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Ampliation : Copie à ISEF

LE COORDONNATEUR

LORNG Sess Mathieur
SOUS-DIRECTEUR
des Services Techniques
Yome et Assainissement